

CENTRE

Axe 4 : Management et tutorat

Formation maîtres d'apprentissage - Module de base -SYNERGIES DCF

Contexte

Pas de contexte

Objectifs

Identifier les acteurs de

- L'apprentissage et le rôle de chacun
- Les étapes-clés du dispositif d'apprentissage
- Organiser l'accueil et l'intégration de l'apprenti
- Guider et d'accompagner les apprentissages
- Evaluer les compétences développées
- Permettre l'analyse de sa pratique pour l'apprenti et identifier les points de progression
- Évaluer le niveau de responsabilité juridique
- Accompagner des apprentis en difficultés
- Construire un parcours d'apprentissage adapté à chaque apprenti

Renseignements complémentaires

Financement : Crédits mutualisés ANFH dans la limite de fonds disponibles 21 heures

Programme

JOUR 1 : classe virtuelle

- L'identification des acteurs de l'apprentissage et rôle de chacun
- L'organisation de l'apprentissage
- L'encadrement de l'apprenti
- L'évaluation de l'apprenti

Cette réflexion a pour objectif d'amener les maîtres de stage à articuler leurs missions avec les différents acteurs de la formation, mettre en lumière et donner du sens à la complémentarité et coordination des uns et des autres

<https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AZZsLoUfalQILBFyZ8Vd>

impliqués dans la formation des apprentis Les échanges qui suivront permettront d'affiner, compléter les représentations et connaissances des maîtres de stage sur leur rôle, préalable au processus de professionnalisation

JOUR 2 : classe virtuelle

- Identifier les étapes clés de l'apprentissage
- Identifier les acteurs et leur rôle dans le dispositif
- Identifier le parcours de formation de l'apprenti
- Identifier les conditions de recrutement du maître de stage
- Identifier les conditions d'exercice de l'apprenti

JOUR 3 : présentiel

- Permettre l'analyse de sa pratique pour l'apprenti et identifier les points de progression
- Une nouvelle forme d'apprentissage qui ne s'enseigne pas : le savoir d'expérience se construit dans un esprit de recherche que développe l'exercice de l'analyse réflexive
- Évaluer le niveau de responsabilité juridique engagé lors des activités de soins réalisées par l'apprenti (la gestion des cas complexes et/ou difficiles, les actions possibles, accompagner des apprentis en difficultés)
- Construire un parcours d'apprentissage adapté à chaque apprenti

Public

Tout agent de la FHP intéressé et volontaire, soutenu par son employeur, qui souhaite s'engager dans la mission de maître d'apprentissage ou qui s'assure déjà cette mission

Exercice

2026

Code de formation

H420

Nature

AFC

Organisé par

SYNERGIES DCF

Durée

28 heures